

**Le Directeur général**

Lille, le **07 OCT. 2020**

Monsieur le Préfet,

Je fais suite au mail en date du 7 octobre dans lequel vous sollicitez l'avis de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France quant à un projet d'arrêté relatif à l'obligation du port du masque pour les personnes de onze ans et plus dans certains espaces publics ouverts de la ville de Soissons, et complémentaires aux zones retenues dans l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2020 .

Actuellement l'épidémie progresse fortement tant sur l'ensemble du pays que dans la région des Hauts de France. Les taux d'incidence régional et départementaux continuent d'augmenter. Ainsi le taux d'incidence régional continue de progresser de 139,4 à 149,5 / 100 000 habitants en sept jours, malgré un niveau déjà élevé. Le nombre de nouveaux cas confirmés sur la même période s'établit à 9895 cas, en progression de +19 %.

Dans l'Aisne, cette incidence s'établit aujourd'hui à 50,8/100 000. Elle a progressé lors des deux dernières semaines, et 267 personnes y ont été dépistées positives au test PCR entre le 28 septembre et le 4 octobre, ce qui représente un taux de positivité au test RT PCR de 6,3%.

L'hospitalisation conventionnelle et en réanimation pour infection au Covid 19 tend également à augmenter A la date du 7 octobre 2020, 26,4% des patients pris en charge en soins intensifs réanimation sont positifs à la covid-19. L'ensemble de ces éléments montre donc une circulation du virus active et en progression.

Pour ce qui concerne la ville de Soissons, l'incidence est désormais de 89/100 000 habitants avec un taux de positivité de 12 %. Elle était de 56,5/100 000 habitants avec un taux de positivité de 7% il y a deux semaines. L'ensemble de ces éléments caractérise une circulation du virus active et en progression dans l'Aisne et dans la ville de Soissons en particulier. Ceci justifie des mesures amplifiant le port du masque et le rendant obligatoire dans des secteurs à forte densité (tels que les lieux de promenade ou les zones commerciales) afin de freiner la propagation de l'épidémie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

  
**Pr Benoît Vallet**

Monsieur Ziad KHOURY  
Préfet de l'Aisne  
2, rue Paul Doumer  
02100 Laon